



Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Ineuil

Séance du 25/02/2020

Date de la convocation  
17/02/2020

Date d'affichage  
17/02/2020

Nombre de membres  
En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 7

L' an 2020 et le 25 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BISSON Patrick, Maire.

**Présents** : M. BISSON Patrick, Maire, Mmes : HAUTEFEUILLE Florence, LABERGERE Noémie, LEJOT Laurence, MM : BARDON René, BELLENGUEZ Guillaume, DAGOIS David, DANGEON Philippe, MAROT Claude

Absent(s) : Mme GRABAUSKAITE-PIQUET Jurate  
Excusé(s) : Mme NARCY-THOMAS Brigitte

Secrétaire de Séance : Mme LABERGERE Noémie

**Objet de la délibération** : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE REGULARISATION DE L'ARRETE DU 22 DECEMBRE 2016 PORTANT AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE UTILISANT L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT SUR LES COMMUNES D'INEUIL ET MONTLOUIS.

Madame HAUTEFEUILLE Florence, Conseillère Municipale et Monsieur BELLENGUEZ Guillaume, Conseiller Municipal, susceptibles d'être concernés à titre professionnel par l'objet de cette décision quittent la salle et ne prennent pas part à la présentation, aux discussions et au vote.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique complémentaire prescrite par arrêté préfectoral n°2020-0021 du 10 janvier 2020 a eu lieu du 03 février 2020 au 18 février 2020, ayant pour objet la demande d'autorisation présentée par la Société QUADRAN SAS pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'INEUIL et MONTLOUIS.

Monsieur le Maire précise que des documents ont été joints en annexe à la convocation de la présente séance afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la société QUADRAN SAS a déposé une demande d'autorisation d'exploiter pour un parc éolien de 08 éoliennes sur les communes d'Ineuil et de Montlouis. Monsieur le préfet de la région Centre val de loire a signé l'autorisation d'exploiter par arrêté du 22 décembre 2016, cependant cet arrêté à fait l'objet de recours en contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans. Par jugements rendus le 11 juin 2019, le Tribunal Administratif d'Orléans a prononcé un sursis à statuer dans l'attente de la transmission d'un arrêté de régularisation car un nouvel avis devra être rendu par la Mission Régionale d'Autorité environnementale du Centre Val de Loire.

Ce nouvel avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du Centre Val de Loire a été soumis à enquête publique complémentaire, et conformément à la réglementation le conseil municipal est invité à se prononcer.

Considérant la délibération n°2016D19 en date du 10 mai 2016 prise sur le même sujet,

Vu les études complémentaires présentées par la Société QUADRAN SAS,

Considérant qu'un tel projet au cœur de notre territoire rural est un véritable atout environnemental mais également économique.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal avec 07 voix POUR, 00 voix CONTRE, 00 voix ABSTENTION, Emet un avis favorable à la demande de régularisation de l'arrêté du Préfet de Région, du 22 décembre 2016, portant autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes d'INEUIL et de MONTLOUIS présentée par la société QUADRAN SAS.

Réf : 2020D001

Pour : 7  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire  
après dépôt le : 27/02/2020  
et publication ou notification  
du : 27/02/2020

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

A Ineuil le Mardi 25 Février 2020,

Le Maire,  
Patrick BISSON